

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)

 MODIFICATION DES USAGES AUTORISÉS AU REZ-DE CHAUSSÉE DES BÂTIMENTS DANS CERTAINES ZONES COMMERCIALES
 (ZONES VISÉES C-1, C-2, C-3 ET C-4)

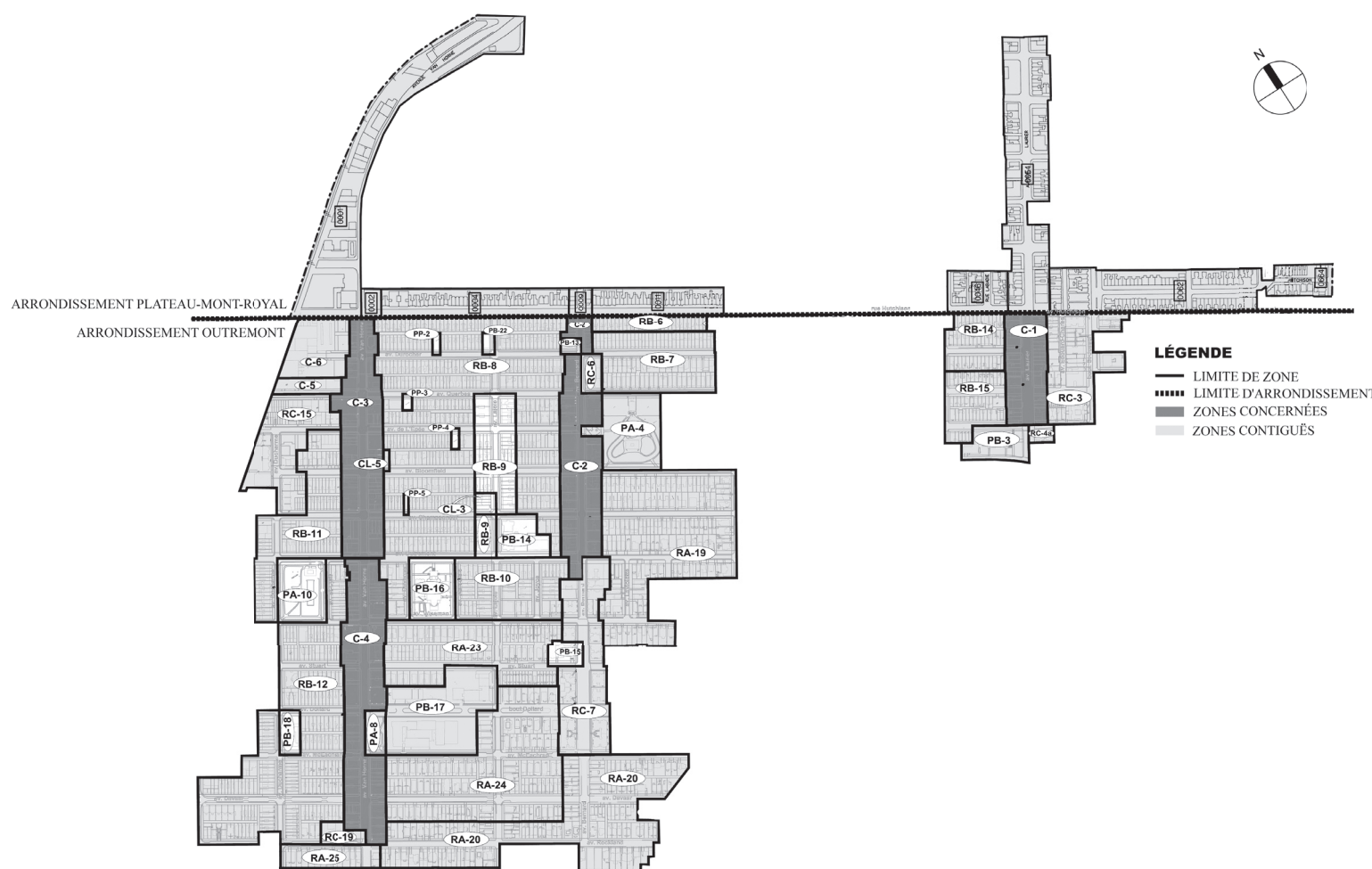
AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que, lors de sa séance ordinaire du 5 mars 2012, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution **CA 12 160 097**, visant l'adoption d'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* » (AO-170-P1).

L'objet de ce premier projet de règlement est de modifier les usages autorisés au rez-de-chaussée des bâtiments situés dans les zones C-1 (avenue Laurier), C-2 (avenue Bernard), C-3 et C-4 (avenue Van Horne) situées dans l'arrondissement d'Outremont. Le projet de règlement modifie la grille des usages et des normes de ces zones en indiquant que les usages du groupe commerce existants, abandonnés ou interrompus ne peuvent, au rez-de-chaussée d'un bâtiment, être transformés en usage du groupe habitation.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de règlement, le **26 mars 2012, à 19 heures** à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

CE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT CONTIENT DES DISPOSITIONS PROPRES À UN RÈGLEMENT SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE. LE PLAN CI-DESSOUS ILLUSTRE LES ZONES VISÉES AINSI QUE LEURS ZONES CONTIGUËS :



TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT CONSULTER CE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AINSI QU'UNE ILLUSTRATION DÉTAILLÉE DES ZONES VISÉES ET DES ZONES CONTIGUËS, AU SECRÉTARIAT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT SITUÉ AU 543, CHEMIN DE LA CÔTE SAINTE-CATHERINE, À OUTREMONT, DU LUNDI AU JEUDI DE 8H À 16H30 ET LE VENDREDI DE 8H À 13H.

DONNÉ à Outremont, ce 15 mars 2012.

La secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont

Pascale Label